

REPUBLIQUE FRANCAISE

ID : 059:215900788-20241205-2024_692-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de BEUGNIES

DEPARTEMENT
NORD

Séance du 05 décembre deux mille vingt quatre

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	15	13

L'an deux mille vingt quatre
et le 05 décembre
à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette
Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
sous

la présidence de Monsieur ERNESTI Maire

Présents : Mrs ERNESTI, BAUDUIN, GLOBEZ,
CORDIEZ, CARLIER, MASY, PODEVIN Mmes PLACE,
LOCCIOLO, KRZYZANIAK, LAWRENCE,
CLAUTEAUX

Procurations : Mr MAIRIAUX à Mr CARLIER

Absent : Mr PRZESZLO, Mme ERNESTI

Secrétaire de séance : Mr PODEVIN

Date de la Convocation

Lundi 27 novembre 2024

• **Délibération demande de subvention – Fonds de concours à la 3CA**

Le fonds de concours désigne le versement de subvention entre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et ses communes membres pour aider, par exemple à la réalisation d'un équipement. dérogeant au principe d'exclusivité, ce mécanisme de financement croisé entre l'EPCI et ses communes nécessite l'expression d'un accord concordant des organes délibérants.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois pour l'attribution d'un fond de concours à hauteur de 948,00 € afin de Changer la porte de l'école du Courtil.

Dépenses HT		Recettes HT	
Porte de l'école	1 896,00 €	Fond de concours 3CA (50%)	948,00 €
		Part à charge de la commune	948,00 €
TOTAUX	1 896,00 €		1 896,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** les propositions faites par M. le Maire,
- **Autorise** le Maire à solliciter le fonds de concours à hauteur de 948,00€ à la 3CA,
- **Autorise** le Maire à signer les documents afférents à la demande de subvention.

Pour extrait Certifié Conforme
Le Maire

